

CNRACL - FORCE OUVRIERE DEFEND LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES A TEMPS NON COMPLET

Lors du dernier conseil d'administration de la CNRACL, la Caisse de Retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, était à l'ordre du jour un projet d'affiliation obligatoire à la CNRACL de tous les fonctionnaires recrutés à temps non complet à partir de 17h30 hebdomadaires.

Dans la Fonction Publique Territoriale, celles et ceux employé(e)s en dessous de 28 heures par semaine cotisent aujourd'hui à l'IRCANTEC, comme les contractuels.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, ce seuil est prévu entre 17h30 et 24h30. La durée hebdomadaire ne peut être pas inférieure à 50 % ni excéder 70h de la durée légale du travail (35h hebdomadaire), ceci pour seulement 9 corps – Décret n° 2020-791 du 26/06/20).

Pourquoi ce projet ?

- Parce que, mécaniquement, les ressources des régimes CNRACL augmenteraient, via le versement de nouvelles cotisations et que cela améliorerait les ressources de la caisse de retraite.

Mais au prix :

- D'une **baisse des pensions** totales perçues par les agents,
- D'une hausse des cotisations patronales.

Sources CNRACL 2021

		Différence absolue pour un affilié à la CNRACL+RAFP par rapport à une affiliation au RG-Ircantec (euros 2021)			
		Quotité	Cotisation salariale mensuelle	Cotisation patronale mensuelle	Montant mensuel de pension
Catégorie C	50		-4 €	+ 123 €	-272 €
	60		-5 €	+ 148 €	-135 €
	70		-6 €	+ 172 €	-32 €
	80		-7 €	+ 197 €	-55 €
Catégorie B	50		-10 €	+ 138 €	-137 €
	60		-12 €	+ 165 €	-42 €
	70		-14 €	+ 193 €	-49 €
	80		-16 €	+ 220 €	-55 €
Catégorie A	50		-28 €	+ 175 €	-215 €
	60		-33 €	+ 113 €	-258 €
	70		-39 €	+ 210 €	-302 €
	80		-44 €	+ 148 €	-272 €

Les élus FO ont expliqué dans leur déclaration qu'une part importante du déficit de la CNRACL relève de la responsabilité des employeurs, qui :

- Recrutent des contractuels plutôt que des fonctionnaires, surtout en catégorie A,
- Privent ainsi la caisse de ressources,
- Embauchent pour 17h30, voire moins, par semaine et font travailler 35 ou 40 h,
- Refusent que les heures complémentaires soient cotisées pour la retraite.

Baisser les retraites des plus précaires pour renflouer la caisse ?

FO DIT NON !!!